

LA CURIEUSE FÊTE DES MORTS A MEXICO

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les commerçants les plus avisés n'assistent également l'occasion du moment mort. On voit beaucoup de par les rues des jeunes garçons déguisés en esquimaux. Ils vous tendent dans les mains des papiers colorés; c'est de la publicité. Mais une publicité un peu spéciale. Ils vous enseignent par exemple où l'on peut se procurer un cercueil au meilleur prix, dans quelle maison l'on trouve le pain de mort (pan de muerto) le plus succulent, et chez quel entrepreneur de pompes funèbres on se fait accommoder les osseuses les plus boueuses.

Le tramway qui mène au cimetière est bondé. On y retrouve tous ces gens entrevus tout à l'heure. Ils se sont munis de couronnes énorèmes, de fleurs et d'instruments aratoires invraisemblables. Ils s'en vont ratisser leurs tombes tout comme d'autres iraient au sport.

Le tram s'arrête devant le Panthéon de Dolores. On aurait tort de croire que ce lieu est lugubre et triste. Surprise! Un bruit de foule vive et accueillie. Une foule bizarre se coude, crie et gesticule devant l'entrée. Des sergents de ville, des gendarmes refrenent cette multitude et font de leur mieux pour maintenir l'ordre. Les vendeurs de fleurs présentent leur marchandise avec des vociférations assourdissantes. Des hommes porteurs de seaux, de bécots, de pioches donnent l'assaut au public. « Confiez-vous votre travail », disent-ils. Naturellement, je suis sollicité. J'ai beau déclarer que je n'ai personne dans ce cimetière, ils me lâchent point. Vais-je être obligé de faire nettoyer la tombe du premier venu pour ne pas l'échapper? Un remous de foule m'épargne cette formalité... On m'a projeté de force dans le cimetière.

Ici, calme tout relatif. On aperçoit partout des gens travaillant fébrilement sur des sépultures anciennes. Avec une grande indifférence on met des fleurs sur les tombes. Les fleurs ne sont pas très utiles, mais au moins ils y croient pas comme au dehors. Dieu merci, mes oreilles ne sont encore toutes déchirées.

Le vaste cimetière se divise en dix catégories. Les différentes catégories correspondent à des tarifs différents. En hémicycle sont rangées les tombes des grands hommes mexicains; quelques poètes, Amadeo Nervo Diaz Mirón et une foule imaginable de généraux. Des médailles on en a mis partout.

Dans les autres compartiments, les morts sont groupés selon leur nationalité. Les principes politiques ou leurs fonctions. La religion n'intervient jamais dans cette distribution. Un catholique un protestant et un juif côte à côte, voilà qui n'est pas rare ici. Par contre il y a une concession pour chacune des nationalités possibles. Voici les Panthéons français, allemand, italien, turc. Le nombre des tombes françaises du reste, est considérable. Comment cela peut-il se faire dans un pays où les résidents de chez nous n'excèdent pas quelques douzaines?

On en trouve l'explication à la lecture des épitaphes; « X... de Cayenne mort à Mexico, du Venezuela, mort à Mexico ». Ce sont d'anciens forçats évadés qui sont venus mourir ici.

Le corporatisme triomphe aussi, au delà de la mort il paraît cependant bien commode que les condamnés, les charcutiers et les coiffeurs puissent avoir une section spéciale. Mais voici même un groupe d'amus qui s'est fait décerner un cimetière particulier. Plus loin, nous rencontrons la concession des communistes, des socialistes.

Une classe encore. Celle des pauvres d'abord, je me crois arrive aux confins du cimetière, parce qu'il s'étendent des champs de blé, de maïs et de chaume sec. C'est la dixième classe. Des hommes, des femmes ont été enterrés pêle-mêle, en désordre. Comment! Comment cela peut-il se faire dans un pays où les résidents de chez nous n'excèdent pas quelques douzaines?

Un homme apparaît, porteur d'un petit cercueil blanc. Où est ce mort? Interrogé-t-on. Il répond gravement: — Mon fils, il est né hier soir et mort ce matin. Je vais l'enterrer moi-même. Je n'ai pas d'argent pour les funérailles. Et le voilà qui se met à creuser malhabilement la terre sèche.

Mais d'autres convois funèbres se succèdent maintenant. Les morts circulent en tramway. C'est presque une coutume de faire les funérailles de cette manière. La compagnie met à la disposition de la famille éprouvée deux voitures. Dans la première s'installe le cortège, dans la seconde on dépose la bière et les couronnes...

À la sortie, nouveaux hurlements de phonographe et d'instruments inconnus. Un parc s'étend ici, sous les charmes on mange et boit dans une atmosphère de détente et de gaie.

Une fois le labeur terminé, les visiteurs se sont attablés bêtement. On trouve dans ce parc des foyers sur lesquels les mères de famille réchauffent le dîner. Car les mets froids ne valent rien pour la santé de leurs enfants.

Des marchands de fruits et de volailles tournent allégrement dans le voisinage du domaine de la mort. Que de contrastes fantastiques! Le Mexique! L'étranger et les chants du cimetière me poursuivent jusqu'au cœur de la ville. Deux voitures passent. L'une est un corbillard transportant vers la nécropole des vivants en quantité pantagruélique, l'autre est une voiture chargée de tonneaux de bière. Là-bas, les vivants en ce moment ont très fait et très soif.

TRAITEMENT DES MALADIES PAR L'ÉLECTRICITÉ GALVANIQUE QUI

L'ÉLECTRICITÉ GUÉRIT :

Le plus grand parti des malades des deux sexes atteints de maladies chroniques ou aiguës, ayant tout essayé vainement, notamment, ceux atteints de NEURASTHÉNIE, SOUS SES DIVERSES FORMES, FAIBLESSE ET DÉBILITÉ NERVEUSE, ASTHÉNIE GÉNÉRALE, DÉGÉNÉRESCENCE ET USURE PRÉMATURÉE, VARICOCELE, SPERMATORRHÉE, ET PROSTATITE, MALADIES DES REINS, DE LA VESSIE ET DE L'ESTOMAC, LES MALADIES DE LA FEMME, FRIGIDITÉ, MÉTRITE, SALPINGITE, LEUCORRÉE, ÉCOULEMENTS, ANÉMIE FAIBLESSE EXTREME, AMÉNORRÉE, DYSMÉNORRÉE, — LES MALADIES GÉNÉRALES ARTHRITISME, RHUMATISME, GOUTTE, SCIATIQUE, GRAVELLE, CALCULS URÉTIQUES, OBESITÉ, ECZÉMA, ARTERIO-SCLÉROSE, MALADIES DES VOIES DIGESTIVES, DYSPÉPSIE, GASTRALGIES, GASTRITES, ENTERITE, CONSTIPATION, etc.

POURQUOI

L'ÉLECTRICITÉ GUÉRIT :

Parce qu'elle agit sur l'amélioration des nerfs, à la diminution du degré de notre résistance, parce qu'elle agit sur le vital naturel et constitue le plus puissant modificateur qu'il soit possible de trouver à l'équilibre de notre santé.

COMMENT

L'ÉLECTRICITÉ GUÉRIT :

En activant les échanges nutritifs et les sécrétions, en tonifiant la circulation, en la régularisant, en un mot, en remédiant à l'altération du principe vital régissant toutes nos fonctions et toutes les manifestations de notre organisme.

c'est GRATUIT

Tout cela est expliqué clairement dans le précis d'électrothérapie richement illustré d'au moins 20.000 exemplaires d'une valeur de 20 Frs. seront envoyés gratuitement à quiconque en fera la demande à l'Institut Médical de DOCTEUR ME GIBER, 30, Avenue Alexandre Bernand à Forest-Bruxelles (Belgique).

Affranchissement par l'Ordre
Lettre, 1.50 fr. — Carnet, 0.90 Fr.

9343

lent en tramway. C'est presque une coutume de faire les funérailles de cette manière. La compagnie met à la disposition de la famille éprouvée deux voitures. Dans la première s'installe le cortège, dans la seconde on dépose la bière et les couronnes...

À la sortie, nouveaux hurlements de phonographe et d'instruments inconnus. Un parc s'étend ici, sous les charmes on mange et boit dans une atmosphère de détente et de gaie.

Une fois le labeur terminé, les visiteurs se sont attablés bêtement. On trouve dans ce parc des foyers sur lesquels les mères de famille réchauffent le dîner. Car les mets froids ne valent rien pour la santé de leurs enfants.

Des marchands de fruits et de volailles tournent allégrement dans le voisinage du domaine de la mort. Que de contrastes fantastiques! Le Mexique! L'étranger et les chants du cimetière me poursuivent jusqu'au cœur de la ville. Deux voitures passent. L'une est un corbillard transportant vers la nécropole des vivants en quantité pantagruélique, l'autre est une voiture chargée de tonneaux de bière. Là-bas, les vivants en ce moment ont très fait et très soif.

L'ANGLETERRE CHERCHE DE NOUVELLES BASES NAVALES EN MÉDITERRANÉE

Londres, 2. Le rédacteur diplomatique du « Manchester Guardian » écrit dans ce que des projets d'établissement de nouvelles bases navales anglaises dans la Méditerranée sont actuellement à l'étude.

Ces projets, écrit-il, comporteraient un accord à intervenir entre plusieurs puissances méditerranéennes et remédieraient à ce qui est considéré comme une faiblesse stratégique, l'insuffisance des bases d'établissements navals actuels de la marine britannique.

De nouvelles bases ou établissements seraient construits ou remis en état de service, dont certaines en territoire étranger, car on estime que la puissance de navale anglaise dans la méditerranée est ou peut être menacée par la première fois depuis les guerres napoléoniennes.

De nouvelles bases ou établissements seraient construits ou remis en état de service, dont certaines en territoire étranger, car on estime que la puissance de navale anglaise dans la méditerranée est ou peut être menacée par la première fois depuis les guerres napoléoniennes.

De nouvelles bases ou établissements seraient construits ou remis en état de service, dont certaines en territoire étranger, car on estime que la puissance de navale anglaise dans la méditerranée est ou peut être menacée par la première fois depuis les guerres napoléoniennes.

De nouvelles bases ou établissements seraient construits ou remis en état de service, dont certaines en territoire étranger, car on estime que la puissance de navale anglaise dans la méditerranée est ou peut être menacée par la première fois depuis les guerres napoléoniennes.

De nouvelles bases ou établissements seraient construits ou remis en état de service, dont certaines en territoire étranger, car on estime que la puissance de navale anglaise dans la méditerranée est ou peut être menacée par la première fois depuis les guerres napoléoniennes.

RADIO P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 8). — Dimanche 3 Novembre, — 8 h. 50 : Bulletin de Paris P.T.T. — 9 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 10 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 11 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 12 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 13 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 14 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 15 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 16 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 17 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 18 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 19 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 20 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 21 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 22 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 23 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 24 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 25 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 26 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 27 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 28 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 29 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 30 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 31 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 32 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 33 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 34 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 35 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 36 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 37 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 38 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 39 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 40 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 41 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 42 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 43 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 44 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 45 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 46 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 47 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 48 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 49 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 50 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 51 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 52 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 53 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 54 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 55 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 56 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 57 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 58 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 59 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 60 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 61 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 62 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 63 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 64 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 65 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 66 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 67 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 68 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 69 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 70 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 71 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 72 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 73 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 74 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 75 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 76 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 77 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 78 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 79 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 80 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 81 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 82 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 83 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 84 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 85 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 86 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 87 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 88 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 89 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 90 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 91 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 92 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 93 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 94 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 95 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 96 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 97 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 98 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 99 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 100 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 101 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 102 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 103 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 104 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 105 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 106 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 107 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 108 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 109 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 110 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 111 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 112 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 113 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 114 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 115 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 116 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 117 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 118 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 119 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 120 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 121 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 122 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 123 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 124 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 125 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 126 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 127 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 128 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 129 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 130 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 131 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 132 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 133 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 134 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 135 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 136 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 137 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 138 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 139 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 140 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 141 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 142 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 143 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 144 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 145 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 146 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 147 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 148 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 149 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 150 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 151 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 152 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 153 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 154 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 155 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 156 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 157 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 158 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 159 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 160 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 161 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 162 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 163 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 164 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 165 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 166 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 167 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 168 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 169 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 170 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 171 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 172 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 173 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 174 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 175 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 176 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 177 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 178 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 179 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 180 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 181 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 182 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 183 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 184 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 185 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 186 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 187 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 188 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 189 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 190 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 191 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 192 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 193 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 194 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 195 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 196 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 197 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 198 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 199 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 200 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 201 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 202 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 203 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 204 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 205 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 206 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 207 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 208 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 209 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 210 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 211 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 212 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 213 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 214 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 215 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 216 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 217 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 218 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 219 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 220 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 221 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 222 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 223 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 224 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 225 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 226 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 227 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 228 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 229 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 230 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 231 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 232 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 233 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 234 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 235 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 236 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 237 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 238 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 239 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 240 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 241 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 242 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 243 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 244 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 245 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 246 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 247 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 248 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 249 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 250 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 251 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 252 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 253 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 254 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 255 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 256 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 257 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 258 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 259 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 260 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 261 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 262 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 263 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 264 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 265 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 266 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 267 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 268 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 269 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 270 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 271 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 272 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 273 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 274 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 275 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 276 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 277 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 278 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 279 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 280 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 281 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 282 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 283 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 284 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 285 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 286 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 287 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 288 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 289 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 290 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 291 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 292 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 293 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 294 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 295 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 296 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 297 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 298 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 299 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 300 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 301 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 302 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 303 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 304 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 305 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 306 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 307 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 308 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 309 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 310 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 311 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 312 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 313 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 314 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 315 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 316 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 317 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 318 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 319 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 320 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 321 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 322 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 323 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 324 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 325 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 326 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 327 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 328 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 329 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 330 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 331 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 332 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 333 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 334 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 335 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 336 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 337 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 338 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 339 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 340 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 341 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 342 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 343 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 344 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 345 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 346 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 347 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 348 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 349 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 350 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 351 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 352 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 353 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 354 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 355 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 356 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 357 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 358 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 359 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 360 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 361 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 362 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 363 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 364 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 365 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 366 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 367 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 368 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 369 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 370 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 371 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 372 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 373 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 374 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 375 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 376 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 377 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 378 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 379 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 380 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 381 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 382 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 383 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 384 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 385 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 386 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 387 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 388 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 389 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 390 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 391 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 392 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 393 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 394 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 395 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 396 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 397 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 398 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 399 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 400 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 401 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 402 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 403 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 404 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 405 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 406 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 407 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 408 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 409 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 410 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 411 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 412 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 413 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 414 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 415 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 416 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 417 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 418 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 419 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 420 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 421 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 422 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 423 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 424 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 425 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 426 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 427 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 428 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 429 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 430 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 431 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 432 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 433 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 434 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 435 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 436 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 437 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 438 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 439 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 440 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 441 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 442 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 443 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 444 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 445 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 446 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 447 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 448 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 449 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 450 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 451 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 452 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 453 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 454 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 455 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 456 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 457 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 458 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 459 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 460 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 461 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 462 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 463 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 464 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 465 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 466 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 467 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 468 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 469 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 470 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 471 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 472 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 473 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 474 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 475 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 476 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 477 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 478 h. 15 : Bulletin de Paris P.T.T. — 479